

RÈGLEMENT CM-2004-248 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 400 000 \$

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le conseil municipal ordonne les travaux de resurfaçage de rues et de réfection de trottoirs et bordures dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme annexe I.
- **2.** Le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 1 400 000 \$ incluant les frais de financement et autres frais accessoires pour les travaux mentionnés à l'article 1.
- **3.** Pour se procurer la somme de 1 400 000 \$, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$ pour une période de 20 ans.
- 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 1 400 000 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5. S'il advient que le coût de certaines dépenses ordonnées par le présent règlement soit moins élevé que l'estimation qui en a été faite, l'excédent d'emprunt peut servir à payer toutes les autres dépenses ordonnées par le présent règlement et dont le coût s'avérerait plus élevé.
- **6.** Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi, peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le greffier,	La présidente du conseil,

Daniel Carrier Marie-Lise Sauvé

Avis de motion : CM-040316-9.9 Adoption : CM-040420-13.3 Entrée en vigueur : 2004-06-05

ANNEXES

7.

VLO 21-3058-04

RESURFAÇAGE DES RUES

ET

CM-2004-248

RÉFECTION DES TROTTOIRS ET BORDURES Annexe I ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire	Montant cumulatif
1.0	Resurfaçage des rues				
1,1	Béton bitumineux pour recouvrement par partie (manuellement)	m	34930,7	15,00 \$	523 960,97 \$
1,2	Nivellement et ajustement; regards et puisards	m	400	130,00 \$	52 000,00 \$
1,3	Nivellement et ajustement de boites de vanne	unité	300	80,00 \$	24 000,00 \$
1,4	Contingences (8%)				47 996,88 \$
	Sous-total - Resurfaçage des rues				647 957,85 \$
2,0	Entrées charretières et réparation de trottoirs et bordures				
2,1	Construction d'entrées charretières et/ou réfection d'une section de trottoir existant en béton	A. C. Carriero			
2,1,1	Longueur : 0 à 1,9 mètres	m	600	250,00 \$	150 000,00 \$
2,1,2	Longueur : 2,0 à 7,9 mètres	m	735	235,00 \$	172 725,00 \$
2,1,3	Longueur : + de 8,0 mètres	m	201	220,00 \$	44 220,00 \$
2,2	Construction ou réfection d'une bordure de béton	m	1000	100,00 \$	100 000,00 \$
2,3	Construction ou réfection de trottoir de type 'Boulevard' ou 'dalle de béton'	m2	200	120,00 \$	24 000,00 \$
2,4	Contingences (8%)				39 275,60 \$
	Sous-total - Entrées charretières et réparation de trottoirs et bordures				530 220,60 \$

Préparé par:

Christian Fallu, ing. Chef de division génie

Approuvé par:

Sylvain Rioux, ing. Chef du service du génie

RESURFAÇAGE DES RUES ET RÉFECTION DES TROTTOIRS ET BORDURES

ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL

Art.	Description	Coût de construction	Taxes nettes	Sous-total	Frais incidents	Total
		(incluant imprévus)			(Honoraires et financement)	
1,0	Resurfaçage des rues	\$647 957,85	\$51 998,62	\$699 956,47	69 995,65 \$	769 952,12
2,0	Entrées charretières et réparartion de trottoirs et bordures	\$530 220,60	\$42 550,20	\$572 770,80	57 277,08 \$	630 047,88
	Grand total des rue	s \$1 178 178,45	\$94 548,82	\$1 272 727,27	\$127 272,73	1 400 000,00 \$
	Grand total des rue Préparé par:	s \$1 178 178,45 Christian Fallu, ing. Chef de division génie		\$1 272 727,27	\$127 272,73	1 400 000,00